

La Guide des Chemins de France de 1552 de Charles Estienne, imprimeur du Roy

A V LECTEUR.

L'AUTEUR de ce livret (Lecteur) en a faict par passetemps, a la requeste de ses amis, ce qu'il a peu. Et se congnoissant estre homme, c'est a dire, subject a faillir, a laissé par expres marge suffisante a chascun endroit d'iceluy, pour ne t'oster la liberté de povoir adjouster ou diminuer par tout ou bon te semblera : luy suffisant d'avoir pour ceste fois entrepris choses que tu puisse estimer proufitable, et qui par adventure donne occasion a un autre, en ensuyvant ce premier traict, de mieulx faire, s'il luy est possible, attendu qu'il n'est riens plus aisé qu'adjouster aux choses inventees. Au demeurant ; pour le mescontentement qui pourroit survenir au moyen de la diversité d'opinions au nombre des lieues et journees de chascun chemin, il n'entend la mesure d'icelle en estres plus certaine, que la coustume des pays, qui change de jour a autre. Parquoy luy a semblé suffisant merquer les gistes et repeues, que chascun pourra partir selon sa commodité, estant asseué, que s'il loge ailleurs (pouveu qu'il n'y ait note de ville ou bourgade) il pourra bien

tomber en danger d'estre maltaicté. Et neantmoins te prie excuser l'orthographe des surnoms, attendu que de divers auteurs, comme mesagers, marchans, et pellerins, desquels luy a esté for ce s'aider, ne peult sortir que grand diversité, qui se pourra corriger a mesure que les advertissemens en viendront. Quant a l'incertitude de la division et estendue des pays, tu scais combien elle est variable selon les appanages et changemens des princes. A ceste cause il te supplie, te contenter pour ceste fois, de ce qui t'en est descript en ce lieu.

Escoute encor ce mot, L'Auteur avoit deliberé te donner par mesme moyen, les pellerinages ou voyages des lieux Saincts, avec l'entiere description des fleuves de France, qu'il a touts prests : mais il s'est advisé d'attendre ton jugement & advis sur ceste premiere facon, pour avec quelque amendement, t'en rendre cy apres plus content.

Voici tout d'abord la page où se trouvent les abréviations, qui ont leurs importances :

LA VALEUR DES LET- tres merquées aux chemins cy apres proposez.

Lettres en ligne.

v.	ville.	p. f.	prioré de
b.	bourg.		femmes.
d.	duché.	b. p.	bourg, poste.
f.	ferme.	abb.	abbaye.
m.	maison.	v. c. p.	ville, cité,
p.	poste.		parlement.
ch.	château.	v. ch. vn.	ville,
v. ch.	ville,		château, vniuersité.
	château.	v. ch. b.	ville,
b. ch.	bourg,		château, bailliage.
	château.	v. ch. e.	ville,
v. e.	ville,		château, euesché.
	euesché.	v. e. b.	ville,
v. pr.	ville, prioré.		euesché, bailliage.

Lettres en fin de ligne.

R.	repeue.	q.	quart de lieue.
g.	giste.	d. q.	demi quart.
f.	lieue.	l.	iournees.
d.	demie lieue.		

* .iii.

Sur cette vue on remarque la présence d'un **p. pour poste**, ce **p.** se rencontre vraiment très rarement en ligne (2 fois) et en fin de ligne (22 fois), il faut rester prudent sur ce mot poste comme l'écrit en 1983 le regretté Jean Pothion dans sa revue : Histoire de la Poste, des origines à 1703.

Malgré tout j'ai en effectué l'inventaire que voici car il ne faut pas confondre la boucle du **l de lieue** qui est une distance que le rencontre pratiquement sur toutes lignes, avec le **p de poste** qui est très rare.

R p.

- la prevosté & viconté de Paris :
 - à Corbeil par terre : La Sauffaye (p 7) **P. f.** (Prieuré de femme)
 - à Montlehery : **Longjumeau (p 7) en ligne**
- le Valois : rien

- la Picardie :
 - à Noyons : **Villeneuve (p 28) en ligne**
- chemins de la haute Picardie : rien
- le Heurpoix : rien
- la Brye : rien
- la conté de Champagne & pays adjacens :
 - Vitry en Perthis : la Ferté sous Jouerre (p 63) **P. f. (Prieuré de femme)**
- Lorraine, & pays adjacens : rien
- chemins de la duché de Barrois : rien
- Bourgongne : rien
- le pays de Gastinois : rien
- la basse Beausse, & duché d'Orleans, & pays de Solongne : rien
- la haulte Beausse, & pays de Chartrain : rien
- la Beausse Vendosmoise (moyenne) & contez de Blois et Touraine : rien
- la conté du Perche, & du Maine, & du duché d'Anjou : rien
- Normandie : rien
- la duché de Bretagne : rien
- la duché de Berry : rien
- la duché de Nyvernois : rien
- le pays de Bourbonnois, Forest & Lyonnois :
 - à Molins : **Magny, Villeneuve (p 144) en fin de ligne**
 - à Lyon le grand chemin : **Beffay (p 145), la Pasquaudière (p 146) en fin de ligne**
- la Savoye : rien
- le Daulphiné, & ses despendences :
 - à Vienne : **Saint Saphorin, Vienne (p 159) en fin de ligne**
 - à Ambrun : **Cherges, Ambrun (p 162) en fin de ligne**
 - à Briancon : **Saint Clement, Briancon (p 162) en fin de ligne**
 - à Valence : **Saint Saphorin, Vienne, Aulberine (p 162), Tain, Valence sur Rhosne (p 163) en fin de ligne**
 - à Montlimart : **le port de Lyveron (sur la Drome), Barbieres, Montlimart (p 163) en fin de ligne**
- Provence :
 - à Avignon : **Pierrelate (p 164) en fin de ligne**
 - à Orenge : **Pierrelate (p 165) en fin de ligne**
 - à Marseille : **Selon de Crau, les Peines (p 167) en fin de ligne**
- Languedoc & Gascongne : rien
- le pays d'Auvergne : rien
- Lymosin : rien
- Poictou : rien
- la duché de Guyenne :
 - à Roffec : **Conay (p 206) en fin de ligne**

Bien sûr, il peut y avoir eu des erreurs d'écriture, tout cela ne fait jamais que **19 relais de postes** sur l'édition de 1552
 plus **5 relais de postes** sur l'édition augmentée pour la seconde fois de 1552.

Ce qui n'est pas énorme !!

Yves Degoix le 23/08/2015